

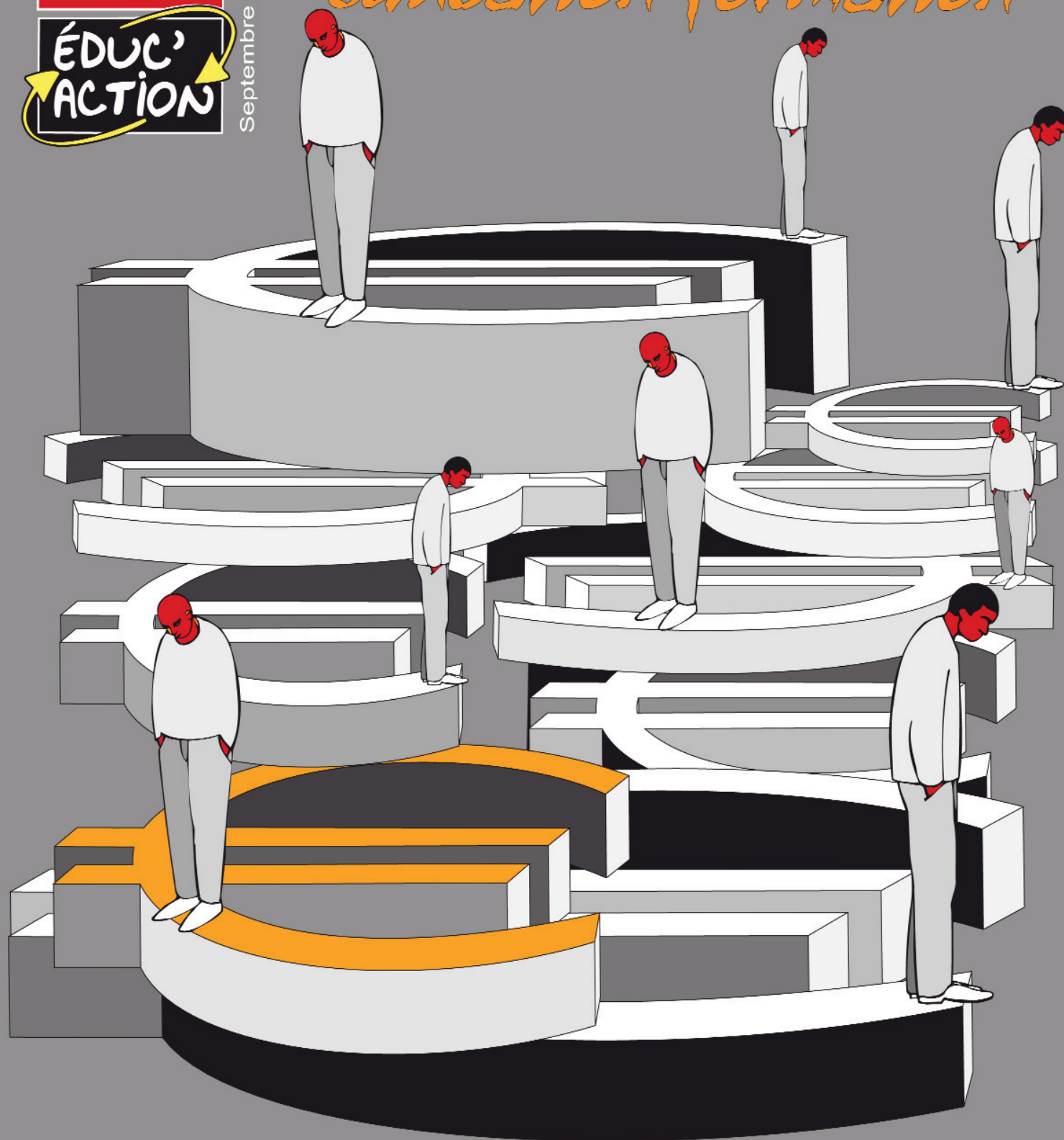


ÉDUC'
ACTION

Septembre 2013. N°125 Prix 1€

PERSPECTIVES

éducation formation



POUR LES RETRAITES,
IL FAUT PRENDRE L'ARGENT LÀ OÙ IL EST !

Sommaire

p. 2 - Apprentissage
No Pasaran !

p. 3 - Édito

p. 4 - Rentrée Éduc'

p. 5 - Retraités

p. 6/7 - Dossier : Les Retraites

p. 8 - ATSS

p. 9 - Premier degré

p. 10 - Enseignement privé

p. 11 - La Collective

p. 12 - RESF

Apprentissage : Hollande, Monsieur Plus !

Lors de la Conférence sociale du 21 juin, François Hollande en a rajouté une couche. Non content de réaffirmer l'objectif de son gouvernement, qui est de porter à 500 000 le nombre d'apprentis (une augmentation de plus de 10 %), il a indiqué qu'il souhaitait que les contenus des diplômes délivrés aux apprentis soient élaborés avec les entreprises qui "contribueraient à la définition du programme de formation d'un jeune en alternance".

La CGT a immédiatement réagi par l'intermédiaire de Catherine Perret, Secrétaire nationale de la CGT en charge de la formation professionnelle : "La CGT sera très ferme là-dessus, car cela met en cause les certifications nationales, cela ressemble à une demande du patronat qui veut se fabriquer une main d'œuvre non classifiée, main d'œuvre qui ne pourra pas transférer ses compétences dans une autre entreprise".

Le patronat n'a jamais accepté d'être dépossédé d'une maîtrise totale des contenus de la formation professionnelle. L'intégration des centres de formation professionnelle au sein

même de l'Éducation nationale, au début des années 50, s'est faite avec un rapport de force obtenu à la Libération et contre la volonté des patrons. Le gouvernement, aujourd'hui, serait-il prêt à accéder à leur demande ? La politique de développement à tout va de l'apprentissage en est un signe inquiétant. Le caractère national des diplômes professionnels, CAP, BEP, Baccalauréat professionnel est aujourd'hui menacé par l'imposition du CCF. Si demain c'était le contenu même de ces diplômes qui était remis en cause, cela serait une attaque frontale contre l'exigence, que porte la CGT, de reconnaissance des niveaux de qualification professionnelle dans les conventions collectives.

Pour le développement de l'apprentissage, le Président de la République persiste et signe.

À remettre à un militant CGT
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



PEF 125

Mme / M

Nom

Prénom

Adresse personnelle

CP

Commune

Grade ou corps

Discipline

Établissement (nom/adresse)

CP

Commune

.....

E-mail

@

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

No Pasaran !

Les violences commises par des skinheads prônant des idées fascistes, qui ont entraîné la mort de Clément Méric en juin dernier, nous concernent tous et toutes.

Profitant du climat délétère habituel en temps de crises, climat qui s'est renforcé par la banalisation des discours haineux lors des manifestations contre le "mariage pour tous et toutes", celles et ceux pour qui la haine ne peut être que le quotidien, sont ressortis du bois.

La CGT Éduc'action s'est mobilisée lors de toutes les manifestations pour dire que le fascisme et l'extrême droite n'avaient pas leur place ni dans la rue ni dans la société.

De tout temps, la CGT a été dans le combat contre le fascisme : la menace réelle des années 30 contribuant même, pour partie, à la réunification de la CGT en 1936. On le sait, le fascisme est non seulement un type de pensée basée sur la violence mais c'est aussi une arme du capital pour affaiblir et diviser les travailleurs. Il suffit de se souvenir que parmi les principales cibles des chemises noires fascistes en Italie dans les années 20 il y avait, entre autres, les maisons des syndicats et les bourses du travail. La CGT a donc toute sa place dans ce combat afin d'expliquer que ce n'est pas ainsi qu'on résout les difficultés qui sont directement liées au système économique en place.

La CGT a su poser, par des publications et des actions, des limites extrêmement nettes et fermes contre les tentatives d'intrusion du Front National dans la CGT. Elle a aujourd'hui la même responsabilité et doit se mobiliser de la même manière contre la banalisation et la diffusion des idées fascistes dans la rue, le mouvement social et le débat. C'est sa nature propre, c'est son histoire, c'est sa responsabilité.

Samuel Serre

Mixité des publics, mixité des parcours, création d'UFA (Unité de Formation en Apprentissage) au sein des lycées de métiers, mise en place dans chaque académie d'un campus des métiers et des qualifications avec l'obligation d'un parcours incluant l'apprentissage..., tout s'organise pour concurrencer la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Pourtant, depuis plus de 60 ans, elle a permis la formation professionnelle de millions de salariés.

L'École est un enjeu central, pour nous comme pour le capitalisme. Les libéraux veulent en faire un secteur marchand comme un autre, les enjeux idéologiques et économiques sont énormes.

Récupérer complètement le marché de la formation professionnelle pour le modeler en fonction de ses seuls intérêts est un objectif clairement affiché du MEDEF. Si le gouvernement est prêt à l'aider, les personnels de l'Éducation et la CGT feront tout pour l'en empêcher.

Alain Vrignaud



Syndicat de la
Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg
Conception de la "UNE" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle
CPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigney (91)
CGT ÉDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - Télécopie : 01 49 88 07 43 - Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

*Patrick Désiré,
Secrétaire général*



Cela fait plus d'un an que François Hollande est devenu président de la République. Il avait affirmé durant la campagne vouloir faire de l'éducation une priorité de son quinquennat.

Cette rentrée scolaire est la première qui a été entièrement préparée par l'équipe de Vincent Peillon. Pour beaucoup de nos collègues, elle sera difficile et ils ne verront pas d'amélioration significative de leurs conditions de travail fortement dégradées durant la décennie précédente.

L'année qui vient de s'écouler a vu l'élaboration et l'adoption de la loi d'orientation sur l'école.

Cette loi ne constitue pas, sur le fond, une "Refondation de l'école", le Socle commun de la loi Fillon est confirmé, les principales contre-réformes des gouvernements Fillon n'ont pas été remises en cause, le rétablissement d'une formation des enseignants s'est accompagné d'une baisse de salaire pour les stagiaires, la question de la régionalisation pèse toujours autant sur l'avenir de la voie professionnelle, la déplorable réforme des rythmes scolaires peine à se mettre en place.

Certes, il y a eu des évolutions, comme l'arrêt de la logique de suppressions massives d'emplois, menée par le gouvernement Sarkozy, qui a conduit à 80 000 suppressions de postes en 5 ans.

Cela ne signifie pas pour autant une inversion de tendance, l'école n'échappe pas vraiment à la cure d'austérité subie par les autres services de l'État.

Cela est particulièrement sensible dans le secteur de la vie scolaire, où de nombreux postes d'Assistants d'éducation seront supprimés à la rentrée 2013.

Le ministre de l'Éducation, à coups d'opérations de communication tous azimuts, recrute des personnels précaires : Emplois d'Avenir Professeurs, contractuels, contractuels "admissibles", Auxiliaires de Vie Scolaire dont les missions auprès des jeunes en situation de handicaps constituent un besoin permanent.

Tous ces collègues, qui ont des salaires très bas, n'auront aucune réelle garantie d'emploi puisqu'ils n'ont pas de perspective de carrière.

Les métiers qu'ils exercent sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'école.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, les besoins d'emplois pour permettre un service public d'éducation de qualité se posent toujours avec acuité.

Enfin, la nécessité de revalorisation des salaires est une urgence absolue.

Le point d'indice de la Fonction publique bloqué depuis 2010, génère une baisse générale du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, qui n'est pas compensée par les mesures catégorielles dérisoires qui ont été accordées.

En ne s'attaquant pas aux dogmes libéraux de réduction des déficits publics, en entérinant toutes les réformes précédentes des retraites, ce gouvernement ne se donne pas les moyens de mener une politique réellement différente de celle de ses prédécesseurs sur l'emploi et les salaires.

Mais en a-t-il seulement la volonté ?

L'intervention des salariés est plus que jamais nécessaire pour imposer d'autres choix.

La mobilisation du 10 septembre en est la première étape.

Montreuil, le 29 août 2013

Rentrée 2013 dans l'EN : quelques éléments du "changement"...



La rentrée 2013 est la première que V. Peillon assume avoir "préparée", d'autant que la loi dite de "refondation" a désormais été adoptée.

Cette dernière est loin de répondre à nos revendications et ne revient pas réellement sur le fond de certaines réformes : socle commun confirmé, réformes du bac pro trois ans et du lycée non remises en cause, recrutement des enseignants niveau Master 1 accompagné d'une baisse de salaire pour les stagiaires, et imposition du Master 2 pour la titularisation... comme avant !

Un changement très relatif...

Sur la question de la régionalisation de la voie professionnelle, la Région sera le principal maître d'œuvre de la carte des formations même si le Recteur devra donner son accord.

Certes, cette loi acte la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Cependant, nous avons de grandes craintes sur ce que cela donnera sur le terrain, notamment sur les conditions de mise en place de la formation des enseignants.

Cette loi a aussi quelques grands absents : les personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux...

■ Formation des enseignants : le chaos dès cette rentrée !

À la rentrée 2013, il y aura des stagiaires venus des concours internes et externes selon les mêmes conditions que les stagiaires 2012/2013 (ce qui n'est pas conforme aux promesses ministérielles...), des stagiaires venus des concours réservés dans des conditions de stages très floues, des Emplois d'Avenir Professeurs et des étudiants admissibles aux concours 2014 qui, cette année, seront contractuels... un sacré chaos en perspective !¹

Dans les universités, la création des ESPE -et des Masters qui vont avec- se fait dans une grande précipitation et avec de vives inquiétudes quant au contenu même des formations.

Nous vous invitons à consulter nos publications :

¹ 8 pages "Spécial Stagiaires 1^{er} et 2nd degré et étudiants en formation"

² 4 pages de rentrée "Spécial Enseignement Professionnel"

■ La précarité s'étend...

C'est avec un grand plaisir que le ministre a annoncé, fin juin, le recrutement de milliers de... précaires, et en particulier d'emplois aidés ! Une bonne partie de ces emplois aidés ayant pour vocation de suppléer aux missions de vie scolaire dévolues jusqu'à présent à des Assistants d'éducation que le même ministre a pris la décision de licencier !

Et que dire des conditions scandaleuses de la mise en œuvre du plan dit de titularisation, avec des centaines de collègues laissés sur le carreau, avec un flou total sur les décisions des jurys, avec des calculs sur l'éligibilité qui changent selon l'interlocuteur... **Bref, la résorption de la précarité n'est pas très bien avancée, n'est pas encore une réalité !**

■ Rythmes scolaires à marche forcée

Moins de 20 % des écoles entrent dans le dispositif dès la rentrée 2013, soit environ 1 élève sur 5. Incontestablement, la réforme est loin de susciter l'enthousiasme ! La mobilisation des personnels (enseignants, éducateurs...) a permis d'expliquer la réalité de cette réforme qui a des conséquences néfastes pour les enfants, et qui ne permet pas de répondre aux réels besoins des enfants.

La CGT Educ'action dénonce une réforme inefficace. Cette nouvelle organisation du temps scolaire n'aura aucun bénéfice sur la fatigue des enfants ni sur le combat de l'échec et des difficultés scolaires.

■ Nos statuts remis en cause !

Dans le cadre du projet de loi sur la déontologie, le gouvernement propose de modifier le statut des fonctionnaires pour y introduire l'obligation de réserve et une forme de délation.

La CGT Educ'action s'opposera à cette attaque en règle !

V. Peillon travaille déjà sur des discussions concernant le statut même des enseignants pour y introduire une part d'annualisation et de nouvelles missions... **La CGT Educ'action considère qu'il faut redéfinir nos missions** en y introduisant une autonomie pédagogique dans un cadre collectif... ce qui signifie, d'abord et avant tout, de diminuer le temps de travail des personnels !

■ Lycées professionnels en danger !

Malgré les reculs de dernière minute, la loi dite de "refondation" a montré que la volonté de décentraliser encore plus la voie professionnelle via la carte des formations est toujours très présente. Avec la future loi sur l'Apprentissage, le gouvernement démontre qu'il veut favoriser ce qui est présenté comme un remède miracle à la difficulté scolaire et aux sorties du système sans qualification... D'ailleurs, pas une semaine sans un nouveau rapport censé nous convaincre que la "mixité" des publics (apprentis-lycéens) est très simple à mettre en place et utile pour les élèves, ou que l'Apprentissage permet de lutter contre le chômage...

Du côté du bac pro 3 ans et des CCF, aucun changement non plus !²

■ Et les personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux dans tout ça ?

Et bien... à part une revalorisation salariale qui reste en deçà des besoins (cf p. 8), rien du tout dans la loi ! Et pourtant, comment fonctionnerait l'Éducation nationale sans ces personnels ? **La CGT Educ'action considère qu'il faut travailler à renforcer les communautés éducatives dans les établissements** car nous sommes toutes et tous concernés par notre volonté collective de faire réussir nos élèves !

Matthieu Brabant

Charity business

Dans notre société, les sans-droits se multiplient : sans-papiers, sans-domicile-fixe, sans-abri, sans-travail, sans-logement, sans-ressources. Ces individus n'ont plus le droit d'exister. Ils sont exclus.

Les ultra-libéraux de tous bords ont jeté aux oubliettes le principe d'égalité entre les citoyens. Ils ont réussi à vendre l'idée de deux réalités sociales et politiques : l'une, la propriété du capital, supérieure à l'autre, la force de travail. Ils ont fait accepter comme naturelle et inévitable la multiplication des injustices. Mais que voit-on se produire ? La charité se substitue à l'égalité et devient un mode de régulation sociale, et une justification de position sociale privilégiée.

La charité est fondamentalement une notion religieuse, présente aussi bien dans l'islam que dans la tradition juive et chrétienne. Mais le geste charitable du puissant est d'abord gratifiant pour celui qui l'accomplit, avant même d'atteindre celui qu'il secourt, dans la mesure où sa charité est publique et doit l'être pour exprimer sa vertu. Il faut, non seulement, donner mais se montrer donnant, depuis l'Antiquité jusqu'au déploiement médiatique de la charité-business d'aujourd'hui : Téléthon, Sidathon, Pièces jaunes, Enfoirés et autre bazar des bonnes œuvres et des grands profits.

Il est facile, pour celui qui perçoit des revenus qui se comptent mensuellement en dizaines ou centaines d'années de SMIC, de lâcher avec ostentation quelques milliers, voire dizaines de milliers d'euros, dans la corbeille d'une opération charitable : il lui restera de toute façon largement de quoi vivre.

Désormais, le politique a investi le canal religieux pour se désengager des devoirs qui lui incombent, tout en produisant une image séduisante qui masque la réalité des conséquences de ses actions. La charité ne coûte rien à ceux à qui elle devrait coûter, alors que l'application de lois sociales remettrait en cause l'injuste répartition des richesses et la criminelle inégalité qu'elle produit entre les citoyens. Il suffit de regarder autour de soi pour voir que les désengagements successifs de l'État, l'idéologie capitaliste néolibérale, la loi du marché font que, en France comme ailleurs, la première des lois sociales, celle qui garantit à tous ses membres les moyens d'exister, est vilipendée, stigmatisée, obsolète, dépassée.

Mais, au nom du maintien d'une paix civile, il faut assurer un minimum de moyens aux citoyens ; sans cela ils ne pourraient vivre et se révolteraient !

Alors petit à petit s'est imposée la pratique d'une charité à grande échelle se substituant à la Nation et à l'État.

À titre d'exemple de cette perversion des valeurs et du vocabulaire, citons le lieu commun selon lequel les patrons "donnent" du travail. Donner ! Dans notre société capitaliste néolibérale, rien n'est donné, surtout pas le travail. Aucun employeur n'est un saint offrant son manteau à un pauvre démuné : pour vivre, le salarié vend sa force de travail à celui qui l'emploie. Lorsqu'un employeur (du patron de PME à la multinationale) "donne" du travail, ce "don" masque en réalité un marché parfaitement inégalitaire, que le vocabulaire voudrait draper de bonté.

La charité vaut comme un emplâtre sur une jambe de bois : elle ne guérit pas la misère.

L'association des *Restos du cœur*, cette remarquable initiative de Coluche, porte, par sa réussite même (le mot "réussite" est cruel), disons par sa pérennisation et son développement, la plus terrible accusation contre un système qui condamne tant et tant d'humains à s'en remettre à la générosité individuelle.

La charité est un leurre, comme celui qu'on agite au nez des taureaux dans l'arène... Dans la mesure où, aussi grandiose soit-il, un acte de charité ne s'attaque pas aux causes qui l'ont rendu nécessaire mais soigne, avec les moyens du bord, les effets des catastrophes, qu'elles soient sociales, économiques ou personnelles.

L'objection vient aussitôt : vaudrait-il mieux ne rien faire ? Bien évidemment non. La réponse est nécessairement politique, puisqu'il y va de la justice et du rétablissement de l'égalité entre tous.

À l'idéologie libérale (du nom que veut se donner le capitalisme pour faire meilleure figure), celle qui professe que la société n'existe pas, qu'il n'y a que l'individu et sa famille, il faut opposer l'idée du droit d'exister comme un droit imprescriptible, garanti par la loi et non dépendant de la bonne ou de la mauvaise conscience individuelle.



Mais ne soyons pas naïfs, cette égalité est un idéal vers lequel nous devons tendre : **plus il y aura d'égalité, plus il y aura du droit, plus il y aura de la justice.**

Non, la France n'a pas besoin de réformes, elle a besoin d'une révolution, d'une insurrection des idées, des consciences, d'une nouvelle nuit du 4 août pour, qu'à nouveau, soient abolis les privilèges qui offensent la justice et l'égalité, pour que plus personne, jamais, n'ait à tendre la main, à s'humilier, à supplier, à réclamer la charité pour exister.

Peut-être un rêve ? Mais croyons à la puissance de l'utopie capable de transformer le monde.

Et si les sans-culottes prenaient la place des sans-droits ?

Jean-Pierre Barboni (SNR)

► Où va l'économie de marché sans frein ?

Dans la lignée de H-G Wells (*La Machine à remonter le Temps*), de George Orwell (1984), de Adrian Mitchell (*The Bodyguard*), de François Muratet (*La Révolte des Rats*), voici un roman caustique de "sociologie-fiction" : *L'Insurrection*, de Pierre Lévy.

Ancien syndicaliste dans une grande entreprise de la métallurgie, Pierre Lévy nous propose une redoutable satire de l'air du temps idéologique et de la "novlangue" médiatico-politique par le biais d'une projection dans la France, l'Europe et le monde de 2022 où il nous livre une extrapolation des tendances actuelles avec un humour grinçant et sans concession.

À lire pour le plaisir, certes, mais pour regarder lucidement vers l'avenir avant que la réalité dépasse la fiction... et en n'oubliant pas que des remparts (dont il ne parle pas) peuvent exister, à commencer par la CGT, à condition de la faire grandir en tenant bon sur ses positions de lutte de classe et de rassemblement !

Pierre Lévy, *L'Insurrection*, Éditions AEBRN www.linsurrection.fr - (Non distribué en librairie)



Les Retraites

■ Retraites : le pire pour tous encore proposé !

Vingt ans et déjà quatre grandes "contre-réformes" des retraites et une cinquième se profile !

1993

Balladur serrait la vis **pour le secteur privé**, en augmentant la durée de cotisation (40 années au lieu de 37,5) et en prenant comme salaire annuel moyen celui calculé sur les 25 meilleures années (10 auparavant), en instaurant un système de décote et en indexant les pensions sur les prix et non plus sur les salaires.

2003

Fillon s'attaquait au **secteur public** en alignant la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle du privé, en appliquant également le système de décote, en limitant l'accès aux préretraites, en mettant en place un dispositif "carrière longue" censé permettre aux salariés de partir en retraite avant l'âge de 60 ans et en instaurant la surcote pour les salariés qui souhaitaient poursuivre leur activité après 60 ans.

2008

Les régimes spéciaux étaient visés, la réforme s'attaquait aux régimes particuliers dont bénéficiaient certaines entreprises publiques, branches ou professions pour compenser la dangerosité ou la pénibilité du travail. Étaient notamment concernés les salariés de la SNCF, de la RATP, les marins, mineurs, clercs... (environ 5 millions de personnes). L'objectif de la réforme était de rapprocher ces régimes de celui du régime général.

2010

L'âge du départ à la retraite reculait.

- **Recul progressif** de l'âge de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans à l'horizon 2018

(en novembre 2011, l'échéance est ramenée à 2017).

- **Recul de 65 à 67 ans** de l'âge à partir duquel un salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein sans avoir le nombre nécessaire d'annuités de cotisation.

- **Alignement progressif**, d'ici 2020, du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui du privé (de 7,85 % à 10,55 %)

- **Durée de cotisation** portée à 41 ans et 1 trimestre en 2013 (portée, en juillet 2011, à 41,5 annuités à l'horizon 2017 pour la génération née en 1955).

Et malgré ces réformes successives, toujours au détriment des salariés et des retraités, l'objectif de ramener le système des retraites à l'équilibre, à plus ou moins brève échéance, n'est toujours pas atteint !

2013

En cette année, une cinquième réforme est donc mise en œuvre pour espérer atteindre l'objectif affiché.

Le rapport de la conseillère d'État et ancienne présidente du COR, Yannick Moreau, commandité par le gouvernement, a préconisé des pistes pour rétablir les comptes du système français qui accuserait un déficit de plus de 20 milliards d'euros en 2020.

Les principales pistes sont :

► Les pensionnés sollicités

Les pistes évoquées pour les retraités sont, au choix :

- **suppression de l'abattement fiscal de 10 %** pour "frais professionnels" sur la retraite imposable,
- **fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions pour les parents de trois enfants** ou plus,

- ou encore **alignement du taux réduit de CSG des plus riches (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %)**. Le rapport préconise la **désindexation partielle des pensions sur l'inflation**, comme c'est déjà le cas pour les complémentaires (AGIRC, ARCCO).

► La durée d'activité allongée

L'allongement de la durée d'activité est proposé, sans trancher néanmoins entre les deux moyens d'y parvenir : **report de l'âge légal** ou **allongement de la durée de cotisation** (cf article PEF 124).

Le gouvernement, pour sa part, s'est déjà prononcé pour la deuxième solution.

► Des recettes supplémentaires

Une partie des recettes serait obtenue par l'augmentation de la contribution financière des employeurs (+ 0,3 point pour la cotisation patronale déplafonnée).

Les salariés, eux, seraient soumis à un mécanisme déjà en vigueur pour les complémentaires, qui conduit à ce qu'une partie de leurs cotisations n'ouvre pas de droits à la retraite, mais viendrait combler les déficits. Pour les fonctionnaires, le rapport préconiserait de calculer leur retraite sur la moyenne des traitements perçus lors des dix dernières années, et non plus des six derniers mois.¹ Pour un enseignant, ce serait une perte moyenne du montant de la pension de près de 10 % !

► La pénibilité révisée

Cette révision se ferait soit par l'instauration de **congrés de fin de carrière** ou par un **système d'acquisition de suppléments de retraite**. Mais, seuls, deux types de situation de pénibilité seraient retenus : **en cas de travail de nuit et d'exposition à des substances cancérogènes**.

... → **L'argent existe !**

Et pendant que l'on réfléchit aux solutions à trouver sur le dos des salariés et des retraités, pour financer les retraites, 60 à 80 milliards d'euros **par an** courent dans la nature. Des petits malins (grandes entreprises, sociétés, particuliers très aisés...), au nom de l'optimisation fiscale (fraude fiscale en réalité), s'évertuent à ne pas payer les impôts qu'ils doivent. Cela correspond à plus de 20 % du budget général de l'État !

Avant de continuer à faire payer les salariés ou les retraités pour éponger la dette, commençons par nous donner les moyens pour

recupérer l'argent de cette fraude fiscale généralisée.

Ça suffit ! On nous demande encore des efforts et rien n'est fait pour régler le problème !

Toutes les mesures qui ont été prises ou envisagées se font systématiquement au détriment des salariés. Pas une seule recommandation pour mettre à contribution l'ensemble des richesses de notre pays (5^{ème} puissance économique mondiale !), même à titre transitoire (taxation des dividendes des actionnaires, contribution exceptionnelle des plus aisés ou des entreprises du CAC 40...).

→ La crise c'est eux ! La solution c'est nous !
Pour changer la donne, la CGT propose :

Salaire, emploi, conditions de travail, pénibilité, retraite, santé... sont au centre des luttes et de la bataille idéologique menée par le patronat et le gouvernement. Ce qui est en question, c'est la satisfaction des revendications et des besoins, mais aussi les alternatives à construire pour une autre répartition des richesses créées par le travail.

Pour la CGT, pas de doute, c'est le coût du capital qu'il faut réduire. Seul le travail humain produit des richesses. Le patronat n'a de cesse de vouloir réduire les salaires, et le salaire socialisé (ce qui finance, notamment, la protection sociale) nommé improprement "charges sociales".

En trente ans, la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 20. Cette évolution s'est faite au détriment de la rémunération du travail, de l'emploi de qualité, des droits des salariés, mais aussi au détriment des services publics, des politiques publiques, des investissements productifs et de la recherche-développement, en particulier dans l'industrie.

Tout cela contribue au déficit de compétitivité de la France. La CGT considère que le niveau de compétitivité peut être significativement amélioré :

- en réduisant la rémunération excessive du capital,
- en revalorisant le travail dans toutes ses dimensions (salaires, organisation et conditions de travail, emploi qualifié...),
- en consacrant l'essentiel des profits aux investissements, à l'innovation, à la recherche-développement.

Le bon système de retraite, c'est la répartition.

Le bon système, c'est bien évidemment celui qui permet de garantir à chacun la continuité de son meilleur niveau de vie de carrière, lors du passage de l'activité à la retraite d'abord et, ensuite, tout au long de celle-ci.

En dépit des préconisations du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE, de la Commission européenne pour augmenter la capitalisation dans tous les pays, notre système français fonctionne à plus de 95 % en répartition (4 % du total des cotisations et 2,3 % des prestations retraites).

Cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à retraite. C'est la base du contrat intergénérationnel.

En pratique, seul un régime de retraite par répartition est susceptible d'apporter une telle garantie.

Il repose en effet sur l'obligation faite à l'ensemble des actifs de cotiser, les cotisations étant immédiatement employées au financement des pensions de retraite sans transiter sur les marchés, ce qui permet de les soustraire à tout risque de déperdition financière. Un régime de retraite par répartition est donc extrêmement sûr.

Financé par des cotisations sur salaires, il repose sur la masse salariale nationale, soit 60 % du produit intérieur brut, c'est-à-dire 60 % de la richesse créée par le travail. Pour qu'un système de retraite par répartition fasse faillite, il faudrait donc qu'il n'y ait plus de salaire versé, c'est-à-dire plus aucune production de travail et donc de richesse... Le cas ne s'est jamais vu. A contrario, nombreux sont les fonds de pension qui ont fait faillite !

Mais, la répartition ne garantit pas à elle seule le niveau de pension comme on peut hélas le constater avec les reculs initiés par les précédentes réformes.

La solidarité intergénérationnelle ne perdure que si les générations les plus jeunes acquièrent la certitude qu'elles bénéficieront à leur tour de bonnes retraites.

Pour offrir cette garantie, nous avons donc besoin d'un système en répartition solidaire à prestations définies.

Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse !

Exigeons une autre répartition des richesses, pour les salaires, à commencer par le SMIC, pour les retraites, pour le droit à la santé et notre protection sociale.

Pour sortir de la crise, le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics, sont impérieux et nécessaires.

Pour sécuriser le travail et les salariés, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle, constitués d'un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour que ça change vraiment, la seule alternative c'est d'agir tous ensemble dans l'unité et le rassemblement le plus large dès la rentrée.

→ La CGT appelle l'ensemble des salariés à participer à une première journée d'action unitaire, de grève et de manifestations : mardi 10 septembre 2013

Le salarié, une fois retraité, devient un coût, donc, lui seul doit payer ! (Pourtant, c'est lui qui a principalement contribué à créer la richesse de notre pays).

Pour sa part, la CGT a toujours été claire dans ses propositions, en matière de retraite. Seul le retour au plein emploi permettrait de financer les retraites. Tout doit être mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Cessons de faire payer aux salariés et aux retraités les errements délibérés de la finance mondialisée !

→ Quelles mesures retiendrait le gouvernement dans sa réforme des retraites 2013 ?

Suite à une déclaration du Premier ministre le mardi 27 août, le gouvernement envisagerait de prendre les mesures suivantes :

• Augmentation des cotisations retraite

La hausse des cotisations patronales et salariales sera progressive sur quatre ans : 0,15 point en 2014, puis 0,05 en 2015, 2016 et 2017, soit au final 0,3 point, pour les actifs comme pour les employeurs, en 2017.

• Augmentation progressive des tranches de cotisations

La durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein, qui s'élèvera à 41 ans et trois trimestres en 2020, sera ensuite portée à 42 ans en 2023, 42 ans et un trimestre en 2026, 42 ans et demi en 2029, 42 ans et trois trimestres en 2032, et 43 ans en 2035. À l'issue de ce processus, la génération née en 1973 devra avoir cotisé 43 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

• Création d'un compte pénibilité

Le compte pénibilité, lancé en 2015, sera financé par les entreprises. Ce compte personnel de pénibilité sera financé par une cotisation des employeurs avec une cotisation minimale de toutes les entreprises et une cotisation de chaque entreprise tenant compte de la pénibilité qui lui est propre.

• Suppression de la défiscalisation de la majoration de 10 % de la pension des parents de 3 enfants.

→ Ce sont bien les jeunes qui seront les principales victimes de cette réforme car ils vont devoir travailler plus longtemps pour avoir une retraite à taux plein.

La hausse des cotisations va, une fois de plus, amputer le pouvoir d'achat des salariés.

Jean-Pierre Devaux

¹ "L'arnaque du calcul de la pension des fonctionnaires sur une référence de plusieurs années", article UGFF, en ligne sur notre site national

► POUR une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, pour 37,5 années de cotisations.

Catégorie C : ce qui va changer

La ministre de la Fonction publique et son Cabinet ont ouvert les discussions sur la catégorie C qu'ils considèrent comme prioritaire.

D'emblée, la CGT a exprimé ses réserves sur une telle perspective considérant que ce qui est absolument indispensable, c'est une refonte et une amélioration globale de la grille pour toutes les catégories, C, B et A.

➔ **Une nouvelle grille présentée comme temporaire, en attendant le résultat des négociations sur l'ensemble de la grille indiciaire.**



Les gains indiciaires entre la grille L'actuelle et la nouvelle grille sont différents selon les grades et échelons (voir grilles au 1.01.2014). Au 1^{er} janvier 2015, une attribution uniforme de 5 points à toute la catégorie serait effectuée, si le résultat des négociations globales n'a pas assez avancé.

La CGT a jugé que les agents pourraient apprécier cette attribution au 1^{er} janvier 2014 comme une première réponse à leurs revendications et à leur mobilisation. Elle s'est attachée à ce que cette grille soit bien considérée comme temporaire, pour un an au plus.

Cette grille crée deux échelons supplémentaires en échelle 6, à l'indice majoré 442 et 457 (430 maximum aujourd'hui). Ce qui est positif, mais cela rend d'autant plus urgent de traiter, sans délai, la grille de la catégorie B, et en conséquence celle de la catégorie A.

Le gouvernement propose également les mesures suivantes pour fluidifier le déroulement de carrière des agents de grade à grade :

- réduire de deux ans les conditions d'ancienneté pour passer de l'échelle 4 à l'échelle 5 et de l'échelle 5 à l'échelle 6,
- supprimer la voie de l'examen professionnel pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4.

La CGT a demandé la réduction de deux ans de l'ancienneté requise.

Encore l'austérité !

En guise de priorité, on a une mesure à minima, totalement insatisfaisante en l'état.

La politique d'austérité suivie par le gouvernement ne permet d'avancer sur aucun point, et doit être résolument combattue. En effet, dans le cadre de la préparation du budget 2014, on ne sait que trop que ce qui est à l'ordre du jour, c'est une nouvelle compression drastique des dépenses. Notamment, il semble que les "mesures catégorielles" soient globalement divisées par deux dans le PLF.

Cette situation confirme le diagnostic de la CGT, de la très grande difficulté à traiter les catégories séparément les unes des autres.

Ouvrir vers une vraie carrière

La CGT a demandé, de façon immédiate, que le reclassement sur la nouvelle grille proposé par le ministère de la Fonction publique se fasse d'une façon qui permette que :

- pour l'échelle 3, les actuels derniers et avant-derniers échelons soient reclassés au dernier échelon de la nouvelle grille,
- pour les échelles 4 et 5, le dernier échelon soit reclassé au dernier échelon de la nouvelle grille,
- pour l'échelle 6, le dernier échelon soit reclassé à l'avant-dernier échelon de la nouvelle grille.

Les échelons inférieurs seraient ainsi reclassés en gagnant un échelon par rapport au projet actuel, procurant un gain indiciaire moyen de 15 à 20 points.

Pour la CGT, cette grille a également pour défaut de maintenir une échelle 3 avec un recrutement sans concours, alors qu'on aurait pu, d'emblée, fusionner les échelles 3 et 4.

Au-delà de mesures exceptionnelles, l'objectif pour la CGT reste d'aboutir à des corps à deux grades (la CGT Educ'action préconise des corps à grade unique), avec une garantie de déroulement linéaire de carrière. Ceci afin de doubler la rémunération entre le début et la fin de la carrière, commençant à 120 % du SMIC pour un recrutement par concours de droit commun en catégorie C, et de prévoir un "sas d'entrée" sans concours pour les candidats sans qualification, qui ont eux aussi vocation à entrer dans la Fonction publique.

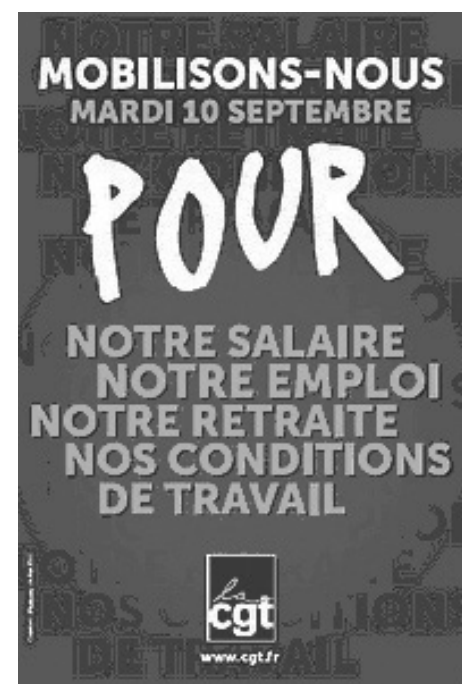
C'est ce que, entre autres, notre organisation syndicale dira à nouveau lorsqu'elle sera reçue en septembre par la mission chargée d'un rapport sur l'avenir de la grille indiciaire et des carrières.

Martine Périmony

Note : Pour les échelons de sommet de grade (sans durée), l'ancienneté n'est acquise que dans la limite de la durée de l'échelon de reclassement. Si l'on a plus de 4 ans d'ancienneté, on gagne un échelon supplémentaire, en perdant tout le reste de l'ancienneté acquise.

Il est donc impossible d'être reclassé au nouveau sommet de l'échelle 6, à l'IM 457, il faudrait attendre 4 ans alors que la grille est temporaire pour 2014, voire 2015.

C'est pour cela que nous l'appelons l'échelon publicitaire !



► Rythmes...

vers des centaines de conflits locaux

80 % des écoles ne passeront à la semaine de 4,5 jours qu'à la rentrée 2014. Les Mairies vont donc se trouver dans l'obligation de faire connaître leur position quant à l'organisation de cette dernière. Il est clair que vu la situation financière de nombre de communes, la mise en place de cette organisation va se faire à l'économie et souvent au détriment des enfants et des personnels. Nous allons donc probablement vers une multiplication de conflits locaux.

→ Pour la CGT Educ'action il y a des barrières à ne pas franchir :

- les écoles doivent rester maîtresses du temps scolaire, y compris pour les "Activités Pédagogiques Complémentaires",
- la consultation des conseils d'école doit être un préalable à toute proposition,
- la pause méridienne ne doit pas dépasser 2h,
- les activités durant ce qui était le "temps scolaire" (8h30/16h30 dans la majorité des cas) doivent être totalement gratuites.

► Vous diriez quoi, si on passait les classes à 39 en maternelle et 32 en élémentaires... ?

C'est équivalent à ce que vient de faire le gouvernement en sortant, au mois d'août, un décret sur les activités péri-scolaires dans le cadre de la "réforme" des rythmes scolaires.

Le taux d'encadrement qui était "légal" -un-e animateur-trice pour 10 enfants de moins de 6 ans (maternelles)- passe à 14. Celui des enfants de 6 ans et plus passe de 14 à 18. [Un premier décret, disant à peu près la même chose, avait été retoqué par le Conseil d'État en juin...].

Le tout pour "une période expérimentale de 3 ans" qui sera pérennisée si le "comité de pilotage" bidon que le ministère a mis en place trouve que cela a donné satis-

faction et fait un rapport positif au ministre... Gageons que cette expérience sera pérennisée et étendue aux centres de loisirs classiques, (c'est d'ailleurs la demande faite immédiatement par l'association des maires ruraux)...

Cerise sur le gâteau, le décret dit aussi : *"Par dérogation à l'article R. 227-20 du code de l'action sociale et des familles, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateurs à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement [...] ces taux d'encadrement".*

Elle n'est pas belle la vie !

► Direction d'école...

Le ministère a ouvert à la fin de l'année scolaire les "discussions" sur la direction d'école avec les organisations syndicales, dont la CGT Educ'action.

Premier tour de piste de discussions qui doivent se poursuivre à l'automne.

Quelques pistes avancées par le ministère :

→ **"Création de 10 000 contrats aidés" d'ici novembre.** Sur la base de contrats CUI-CAE (toujours la précarité), ils sont recrutés au niveau Bac et plus, sur la base de 24h hebdo payées au SMIC... Seule nouveauté : des contrats d'1 à 2 ans, au lieu des 6 mois actuels... Le recrutement "massif" a commencé. Il s'agit bien de faire baisser les statistiques du chômage. **Il n'est toujours pas envisagé d'emplois pérennes et statutaires...**

Pas de quoi sabler le champagne !

→ **Rejet d'un statut de type EPLE pour les écoles et, par voie de conséquence, d'un "statut" de chef d'établissement pour les directeur-trices, au profit d'une définition des missions. (C'est une bonne chose).**

Le décret de 89 devrait être réactualisé avec la mise en place d'un référentiel de métier, tout comme devrait être réécrite la circulaire de 97.

→ **Redéfinition des tâches.** Elle se ferait autour de l'impulsion pédagogique, le fonctionnement de l'école, les relations avec les différents partenaires... Une amélioration de la formation spécifique existante est envisagée...

→ **Décharges de direction.** Il serait prévu, à terme, un abaissement des seuils, mais là on est clairement dans le flou. Le ministère a laissé entendre que la libération de temps pourrait se faire via les 108h...

► 1^{er} degré : mesures catégorielles... Bof !

Deux mesures annoncées :

• **Création d'une "prime annuelle"** de 400 €/par an brut (environ 346 € net) versée, pour l'année 2013-2014, en deux fois (décembre 2013 et juillet 2014)...

La CGT Educ'action a dénoncé la faiblesse de cette prime (loin des 1 200 € du secondaire et sans plan pluri annuel de rattrapage !), le fait que ce soit une prime, et que tous les PE ne la touchent pas (par exemple, les CPC... en sont exclus).

À noter qu'elle représente pour un PE une somme annuelle inférieure à la perte du pouvoir d'achat pour la seule année 2013 !

Les personnels 1^{er} degré travaillant dans le second degré ne la toucheront pas car ils ont déjà une indemnité de suivi des élèves.

• **Augmentation du ratio de la Hors Classe** avec un passage de 2 % du corps à 3 % en 2013 ; à 4 % en 2014 ; 4,5 % en 2015. (Pour rappel, ce ratio est de 7 % dans le second degré).

La CGT Educ'action est intervenue pour dénoncer ces mesures insuffisantes, et pour rappeler son opposition à la Hors Classe au profit de trois échelons supplémentaires atteignables par tous-tes.

→ **Valorisation de la fonction (l'argent, nerf de la guerre).** Pas de réelles réponses, des pistes très floues mais rien d'autre...

À noter que l'augmentation du ratio de la Hors Classe des Professeurs d'École favorisera proportionnellement davantage les directeur-trices d'école que le reste des PE.

→ **En bref, pas toujours de mauvaises intentions mais un flou important...**

Dossier à suivre en septembre...



Marc Le Roy

Articles : Équipe d'animation du 1^{er} degré national

► Carte scolaire : Bilan de six ans "d'assouplissement" !

Un rapport officiel de l'Inspection générale sur le bilan de l'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007 (réforme Darcos), vient d'être remis au ministre de l'Éducation nationale.

Dès octobre 2006, la CGT Enseignement privé contestait cette mesure : *"les graves problèmes de certains établissements trouvent essentiellement leur source dans les politiques qui, en matière de logement, d'emploi, de lutte contre la précarité et les discriminations, n'ont pas créé les conditions pour réduire les inégalités et éviter les ghettos sociaux (pour riches ou pour pauvres). Remettre en cause la carte scolaire revient donc à regarder ces problèmes par le petit bout de la lorgnette et occulter les dégâts causés par les politiques libérales menées depuis des décennies".*

Manifestement, six ans plus tard, le constat n'est guère reluisant.

Selon le rapport, l'assouplissement de la carte scolaire a aggravé la situation des collèges prioritaires, affectant particulièrement le moral des enseignants en ZEP, par un double sentiment : d'abandon par les pouvoirs publics et d'impuissance devant l'évitement de leurs collèges, sans compter l'image négative que cela leur renvoie de leur action et ressentie comme injuste.

Cette mesure ajoute à la discrimination sociale. Officiellement, elle devait permettre de *"renforcer l'égalité des chances"*, étant présentée comme *"un outil pour que les familles populaires puissent sortir des ghettos scolaires"*.

Or, *"seuls 4 % des boursiers sociaux adressent une demande de dérogation, à comparer aux 11 % des demandes pour l'ensemble de la population"*, note le rapport.

Concernant l'enseignement privé, l'assouplissement de la carte scolaire semble avoir eu un réel impact en renforçant les différences sociales entre les collèges publics et privés, ces derniers accueillant plus qu'avant 2008 une fraction plus favorisée d'élèves.

Une évolution aussi significative de la sociologie de nos élèves doit nous interroger : **doit-on, comme d'aucuns le souhaitent depuis des décennies, devenir un enseignement d'élite, réservé à la population pouvant payer pour la scolarité de ses enfants, au détriment d'un grand service public, laïc et gratuit, ouvert à tous ?**

Enseignants étrangers

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 27 juin 2013 devait, entre autres textes, examiner un projet de décret relatif au recrutement des maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

Ce projet de décret a été validé par le CSE (6 contre, dont 3 CGT et SUD, et 7 pour : CFTC, SPELC, SNALC, certaines organisations syndicales et de parents d'élèves comme la FSU ou la FCPE décidant de ne pas participer au vote).

Nous ne pouvons que déplorer qu'il n'ait pas eu de mobilisation syndicale large contre ce texte qui marque une grave atteinte à la laïcité et une aggravation des discriminations xénophobes dans l'Éducation.

Jusqu'à maintenant, les enseignants étrangers peuvent passer tous les concours de l'enseignement privé. Seules les conditions de titres et de diplômes identiques à celles du public sont exigées.

Qu'on se rassure... c'est un statut et un salaire "convenable" qui seraient interdits aux non européens, pas la fonction enseignante... À condition de rester précaires, pour le ministère, les enseignants étrangers extra-communautaires, *"ont bien la possibilité d'enseigner en tant que maître délégué [c'est-à-dire comme maître-auxiliaire] dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les établissements d'enseignement technique privés"*. Oui, mais il oublie d'ajouter qu'ils seront payés 1 400 € et arriveront péniblement à 2 000 € brut par mois au bout de 25 ans de carrière.

Concrètement, il s'agit de garder certains enseignants étrangers dans une précarité plus grande encore. Il s'agit bien d'une

Maintien des enseignants étrangers dans une situation de précarité : NON à une nouvelle discrimination dans l'enseignement privé !

Il n'est pas nécessaire d'être français ou européen pour passer les concours, contrairement à l'enseignement public.

Le projet de décret écarte les étrangers non européens de ce droit sur le motif officiel que ce droit serait *"contraire aux conditions posées aux candidats aux concours de la Fonction publique"* ! Mais ces enseignants ne deviennent pas fonctionnaires, ils n'ont aucune garantie d'emploi. Alors pourquoi leur imposer les conditions d'accès à la Fonction publique ?

La vraie justification ? Elle est tout autre. De l'aveu même du ministre, il y a risque de renforcer le droit au séjour des étrangers. En effet, l'accès à une échelle de rémunération, et seulement à cela [c'est-à-dire à un salaire décent], est *"générateur de difficultés lourdes"* dues à l'*"incertitude quant à l'obtention d'un titre de séjour"* et à *"la durée limitée du titre de séjour détenu"*.

injustice et d'une discrimination entre les enseignants étrangers, selon leur nationalité. Rien ne justifie que cet accès soit possible pour un Suisse, un Hongrois, un Norvégien... et interdit à un Algérien ou à un Sénégalais.

Ce projet de décret montre que le gouvernement ne se contente pas de renoncer à des promesses de campagne : l'heure est pour lui aux régressions des droits existants

Pour la CGT, si l'on veut mettre fin à la précarité parmi les personnels enseignants, les conditions d'accès aux concours doivent être les mêmes pour tous, sans condition de nationalité. Elle a déposé des amendements visant à revenir aux conditions actuelles pour passer les concours du Privé. Seuls, la CGT et le SUNDEP ont voté "pour". La FEP-CFDT, le SNEC-CFTC et le SPELC ont voté contre !

Articles : Serge Vallet

Pour nos filles, nos mères et nos compagnes Stop aux expérimentations médicales...

→ Pilule : "conflit d'intérêts et intérêt des femmes"

Le débat sur les contraceptions de 3^{ème} et de 4^{ème} générations se poursuit
Les questions restent en suspens.

Les autorisations de mise sur le marché ont bien été données en toute connaissance de cause, les effets secondaires et les complications potentielles avaient été identifiés.



Des enquêtes en particulier de l'INSERM les ont confirmés. Pourquoi n'avoir pas pris des décisions plus tôt si elles s'imposent ?

Il faut absolument que des études plus poussées soient entreprises afin de n'alimenter ni des réactions de peur inappropriées, ni une trop grande sérénité. Dans tous les cas, il ne saurait être question de jeter le discrédit sur la contraception féminine.

Il faut que les décisions politiques soient prises en toute indépendance des pouvoirs et des lobbying pharmaceutiques dans le seul intérêt des femmes.

Le pôle public du médicament assurant un contrôle démocratique des décisions et pesant sur les choix de recherche et de production pour les libérer de la logique financière, doit être mis en place rapidement.



→ **Extrait d'un sujet
au concours externe
Technicien Recherche
et Formation
(Université Bretagne
occidentale, 2013)**

*"Comment situez-vous l'activité
d'un Technicien de Recherche
et Formation par rapport à celle
des autres personnes d'un labo-
ratoire ? Quelles responsabilités
peut-on lui confier ?"*

La question a l'air anodine, mais
pourquoi pas "d'une techni-
cienne" ? Ma surprise fut réelle... que
veut dire le jury ? Un-e technicien-
ne- naturellement masculin ? L'accès
aux professions qualifiées (ici niveau
bac) réservé aux hommes ?

Pendant que j'écrivais ma réponse sur
ma copie anonyme, je me suis atta-
chée à mettre le ou la technicienne : il
ou elle a pour tâche de... bref, je fais
ma Causette "Arrêtez de nous prendre
pour des quiches".

Au passage, les résultats d'admissibi-
lité donnaient six femmes et deux
hommes... Nous étions largement pré-
sentes à cet écrit, mais n'y a-t-il pas
plus de femmes dans la catégorie C, la
moins payée ?

*Alors, dois-je envoyer ma question à
Najat Vallaud-Belkacem ?*

→ Implants PIP : la santé des femmes n'est pas une marchandise

30 000 femmes en France, et plusieurs millions dans le monde, ont eu
recours aux implants mammaires de la Société PIP. Son dirigeant,
Jean-Claude MAS n'a eu cure de la santé des femmes, et n'a pensé qu'aux profits
qu'il pouvait tirer de chaque implant. Qu'à cela ne tienne, à ce jour, il n'a manifesté
aucun regret et n'a formulé aucune excuse !

C'est une tragédie médicale et psychologique importante pour les femmes concernées
qui doivent subir non seulement le retrait de ces implants, mais aussi une reconstruc-
tion mammaire. Il est très important pour leur santé et leur bien être que ces deux dis-
positifs soient réalisés lors d'une seule et même intervention chirurgicale.

Aucune femme ne doit être pénalisée ou laissée pour compte. Au-delà des frais liés
aux retraits de ces implants et assurés par la Sécurité sociale, les financements doi-
vent être trouvés pour la pose de nouvelles prothèses pour toutes. Le PDG de l'entre-
prise PIP doit être mis à contribution et sanctionné.

D'une manière générale, il est vital d'instaurer, aux côtés des contrôles réguliers des
produits médicaux eux-mêmes, une autorisation préalable de mise sur le marché pour
tous les produits médicaux implantables, en France et en Europe.

L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), qui ne dis-
pose que de six inspecteurs à plein temps pour contrôler les dispositifs
médicaux, doit avoir les moyens de fonctionner dans de bonnes condi-
tions afin d'assurer une politique de contrôle sanitaire de qualité.

Le scandale qui vient d'éclater à propos des prothèses mammaires mon-
tre une nouvelle fois que la recherche effrénée des profits nuit grave-
ment à la santé.

**Le gouvernement, déjà secoué par le scandale du Médiateur, déclare
vouloir réagir vite. C'est indispensable et urgent. La santé des
femmes n'est pas une marchandise.**



Christèle Rissel



9 ans de luttes auprès des Lycéens et des familles sans-papiers

www.educationsansfrontieres.org

Illustration : Paul Gendrot

La loi doit changer... et régulariser !

Combien de chaises vides en cette rentrée scolaire ? Alors que le RESF a soufflé sa neuvième bougie -9 ans déjà que l'appel a été lancé le 26 juin 2004 !- les motifs de se mobiliser demeurent.

→ Expulsé la veille de la certification

Cheick Kouyate est arrivé en France mineur. Elève en 1^{ère} Bac Pro Compta à la cité scolaire Armorin de Crest (26), il passe en Terminale. Alors qu'il revient de son stage en entreprise, il est arrêté dans le train le 10 juin, veille de son examen de certification intermédiaire. Placé le soir même en rétention, il est expulsé au Mali le samedi 15 juin. Cette expulsion express visait sûrement à prendre de court toute mobilisation.

→ Des enfants en rétention, puis expulsés

La famille Mejidov a fui la Tchétchénie que, seuls, Poutine et Depardieu tiennent pour un paradis démocratique. Les parents et les enfants, Riyad (3 ans et demi) et Ramyi (2 ans et demi), ont rejoint à Nantes des proches qui avaient eux-mêmes obtenu le statut de réfugié. L'aîné est scolarisé en maternelle. Mais en application de la convention Dublin II, la France refuse d'examiner leur demande d'asile, au motif qu'on doit s'adresser au premier pays européen qu'on a traversé, en l'occurrence la Pologne, laquelle rejette presque systématiquement.

Le 20 février 2012, le candidat Hollande écrivait : *"Je prends un engagement : celui de refuser la rétention des enfants. [...] L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer"*. Encore une promesse non tenue ! La circulaire Valls du 6 juillet 2012, qui recommande l'assignation à résidence plutôt que l'enfermement des enfants en rétention, prévoit de faire exception pour les familles qui refuseraient l'expulsion. C'est un peu comme si, en 1981, on avait aboli la peine de mort sauf pour ceux qui refusent de s'y soumettre. Le 21 juillet, la police s'empare de la famille à 7 h et la place au centre de rétention de Rennes. Le 29, les Mejidov sont expulsés vers Varsovie.



Les enfants Mejidov et leur mère au CRA de Rennes

→ Le courage de la rupture

On a dit le délit de solidarité aboli en 2012. Or, ce 27 août, un militant associatif est convoqué par le tribunal correctionnel du Havre pour avoir signé, évidemment sans contrepartie, un certificat d'hébergement pour une étrangère gravement malade. De manière générale, c'est la continuité et non la rupture avec les années Sarkozy qui se manifeste. La loi et les pratiques n'ont pas changé. Et la réforme du CESEDA qui s'annonce pour 2014 risque fort de ne pas marquer plus de rupture avec le passé que les pratiques actuelles. Cette continuité encourage toutes les surenchères racistes à droite : l'ancien ministre UMP Estrosi promet de *"mater"* les Gens du Voyage, le député-maire de Cholet déclare : *"Hitler n'en a peut-être pas tué assez"*.

→ La résistance

Si les lycéens expulsés restent peu nombreux, on le doit aux mobilisations de leurs camarades, avec l'appui appréciable des parrainages. Ainsi, 60 lycéens sans-papiers ont été parrainés le 24 juin 2013 au Conseil régional d'Ile de France par 50 élus des groupes de gauche. Présidée par Henriette Zoughebi, vice-présidente en charge des lycées, la cérémonie était animée par Lilian Thuram, président de la Fondation contre le racisme, la réalisatrice Mona Achache, la comédienne et réalisatrice Josiane Balasko, l'écrivaine Agnès Desarthe et le médecin urgentiste Patrick Pelloux. Que des élus et des personnalités reconnues manifestent solidarité et encouragements aux jeunes sans-papiers au sein de l'institution, est un geste fort qui a déplu au ministre de l'Intérieur. Le RESF voit dans ce geste *"le reflet de l'évolution en profondeur de la société française qui [...] se sait métissée et l'assume, voire le revendique, quoi que prétendent l'extrême-droite et ses plagiaires de la droite décomplexée. Il ne reste plus aux autorités et au gouvernement en place qu'à trouver les moyens de le reconnaître et de le faire entrer dans les textes légaux"*. Bref, le courage de la rupture !



Mme Zoughebi entourée des personnalités au parrainage du CR Ile-de-France. Debout, Armelle Gardien (RESF)

J-Claude Saget

Pablo Krasnopolsky